

**SEANCE DE QUESTION D'ACTUALITE  
DE L'ASSEMBLEE NATIONALE**

---

**REPONSES AUX QUESTIONS  
DE L'HONORABLE Venance MOGNA  
PAR MONSIEUR Clément MOUAMBA,  
PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT**

---

**Brazzaville, jeudi 25 juillet 2019**

**Palais des Congrès**

**Honorable Président de l'Assemblée Nationale ;**

**Honorables membres du bureau de l'Assemblée Nationale ;**

**Honorables députés ;**

**Mesdames et messieurs les membres du Gouvernement ;**

**Mesdames et messieurs,**

L'honorable Venance MOGNA a bien fait de saisir l'opportunité de l'approbation, par le conseil d'administration du FMI, du programme économique et financier de notre pays, au titre de la facilité élargie de crédit, pour faire entendre la voix de la Représentation Nationale.

Dans son propos liminaire, en son propre nom et au nom de cette Représentation Nationale, il a exprimé ses sincères félicitations au Président de la République, Chef de l'Etat.

Ces félicitations sont largement justifiées. En effet, qu'il me plaise de témoigner ici que la décision politique de conclure un programme économique et financier à moyen terme avec le FMI a été prise, contre vents et marées, le 14 mars 2017, par Son Excellence Monsieur Denis SASSOU N'GUESSO, en sa double qualité de Président de la République, Chef de l'Etat et de Président dédié au programme de réformes économique et financière de la CEMAC (PREF – CEMAC).

Depuis cette date, le Gouvernement a laborieusement conduit les négociations, sous son autorité et sous son leadership affirmés. Plus précisément, le Président de la République, Chef de l'Etat, chaque fois que c'était nécessaire, a pris l'initiative des contacts avec madame Christine LAGARDE, directrice générale du FMI, l'administrateur dédié et le chef de mission du FMI pour le Congo.

Le Gouvernement et le Peuple congolais lui doivent le déblocage d'un certain nombre de situations difficiles rencontrées dans le cours des négociations.

De même, le Président de la République, Chef de l'Etat, a exercé son leadership dans les rencontres avec ses pairs de la CEMAC et du reste du monde, dont les présidents français Emmanuel MACRON et chinois Xi JINPING, qui a accédé à sa demande de restructuration de la dette du Congo vis-à-vis de la Chine, en septembre 2018, ce qui a permis de lever le dernier obstacle majeur à la conclusion de l'accord.

De cette rencontre, notre pays a tiré deux autres effets avantageux, à savoir :

- un don d'un milliard de yuans, soit environ 85 milliards de FCFA sur trois ans (2019-2021), pour le financement de quelques projets techniques et sociaux ;

- l'annulation d'une dette de 20 millions de dollars, soit l'équivalent d'environ 10 milliards de FCFA, relative aux prêts gouvernementaux sans intérêt (à taux zéro), consentis par le Gouvernement de la République Populaire de Chine à la République du Congo, au titre du financement de l'assistance technique dans les secteurs de la santé, de l'éducation, des télécommunications, etc.

L'accord obtenu le 11 juillet 2019 est donc l'heureux aboutissement des négociations voulues et décidées par le Président de la République, Chef de l'Etat lui-même.

Ce programme, qui est bien le programme du Gouvernement congolais, est désormais l'un des cadres de référence important des politiques publiques relatives à la marche vers le développement de notre pays.

Honorable Président de l'Assemblée Nationale, avec tout le respect que je dois à votre chambre, c'est donc avec reconnaissance qu'au nom du Gouvernement, je transmettrai vos félicitations au Président de la République, Chef de l'Etat.

Honorable Venance MOGNA, le Gouvernement a entendu les félicitations que vous lui avez adressées.

En son nom, je les reçois avec honneur et plaisir et, du fond du cœur, je vous en remercie.

**Honorable Président de l'Assemblée Nationale ;**

**Honorables députés,**

Permettez-moi maintenant de répondre à chacune des cinq questions que l'honorable Venance MOGNA a bien voulu poser au Gouvernement, dans le cadre de cette séance de question d'actualité.

## **Question 1 :**

***Quelles sont les grandes lignes de ce programme ?***

### **Réponse :**

Honorable **Venance MOGNA**, le 23 décembre 2016, les chefs d'Etat des six pays de la CEMAC s'étaient réunis à Yaoundé, au Cameroun, pour décider, ensemble, de la voie de sortie de crise économique et financière qui sévissait dans la sous-région depuis 2015, à la suite de la baisse des prix du pétrole.

C'est dans ce contexte de fragilité des économies de nos pays que le choix d'un ajustement budgétaire avait été retenu par les chefs d'Etats de la CEMAC.

L'appui du Fonds Monétaire International (FMI), dans le cadre d'un vaste programme de réformes économiques et financières sous-régional pour le rétablissement des équilibres macro-économiques des pays, devenait un impératif.

C'est ainsi qu'après la République Centrafricaine en 2016, la République Gabonaise, le Cameroun et le Tchad en 2017, le Conseil d'administration du Fonds Monétaire International a approuvé, le 11 juillet dernier, la Requête de notre pays pour un programme triennal appuyé par la Facilité Elargie de Crédit (FEC).

Le programme de la République du Congo, vient appuyer les efforts du gouvernement dans la mise en œuvre des réformes économiques et financières dans notre Pays, et donne la priorité aux cinq grandes lignes suivantes :

1. le rétablissement de la viabilité budgétaire et la restructuration de la dette ;
2. les réformes structurelles ;
3. l'amélioration de la gouvernance ;
4. le renforcement du capital humain ;
5. la reconstitution des réserves de change.

### **1. S'agissant du rétablissement de la viabilité budgétaire et de la restructuration de la dette :**

Le rétablissement de la viabilité budgétaire et la restructuration de la dette, s'effectueront par le renforcement accru de la gestion des finances publiques et la mobilisation des recettes intérieures en particulier dans le secteur non pétrolier, la réduction des dépenses tout en protégeant les dépenses sociales prioritaires.

Quand on parle restructuration de la dette, il ne s'agit pas seulement de la dette extérieure, mais de la dette intérieure aussi, qui devra subir un retraitement selon les procédures connues en la matière (audits, décotes, annulation).

En effet, le remboursement des arriérés sociaux, à savoir les pensions de retraite, les salaires et bourses impayés ainsi que le remboursement de la dette intérieure sont indispensables pour le soutien à la croissance, la confiance et la stabilité du système financier.

## **2. S'agissant de la mise en œuvre des réformes structurelles :**

La mise en œuvre des réformes structurelles vise à renforcer la diversification économique, à améliorer le climat des affaires, à rendre la croissance plus inclusive, en ce qu'elle concernera le plus grand nombre de nos concitoyens.

## **3. S'agissant de l'amélioration de la gouvernance :**

L'amélioration de la gouvernance, dans l'esprit de l'accord, se fera entre autres à travers l'opérationnalisation de la Haute Autorité de lutte contre la corruption, la déclaration de patrimoine de tout citoyen nommé ou élu à une haute fonction publique, conformément aux dispositions de l'article 55 de la constitution du 25 octobre 2015, l'amélioration de la performance de la justice et la transparence des finances publiques.

## **4. S'agissant du capital humain :**

Le capital humain se renforcera, notamment au moyen de mesures qui visent à la protection des groupes les plus vulnérables.



## **5. Enfin s'agissant de la reconstitution de nos réserves de change :**

La reconstitution des réserves de change passe d'une part par les appuis budgétaires attendus des partenaires bilatéraux et multilatéraux et d'autre part par d'autres mesures d'ordre monétaire et d'incitation retenues dans la nouvelle réglementation de change communautaire.

## **Question 2 :**

***Quels sont les termes de cette facilité élargie de crédit ?***

### **Réponse :**

La Facilité Elargie de Crédit accordée par le Fonds Monétaire International (F.M.I), après le conseil d'administration du 11 juillet dernier, a pour objectif de soutenir notre programme économique et financier pour les trois (3) ans à venir.

Les termes de cette facilité élargie de crédit sont les suivants :

#### **a) Montant :**

Il a été annoncé en faveur du Congo, au titre de la Facilité Elargie de Crédit, un montant de 448.6 millions de dollars (246.9 milliards FCFA environ) pendant la durée du programme (3 ans). Ce montant équivaut à 200% de notre quote-part (324 millions de DTS).

#### **b) Taux d'intérêt :**

Le taux d'intérêt de cette facilité est de 0%. Il s'agit donc d'un taux concessionnel par excellence.

#### **c) Durée :**

Elle est de trois (3) ans à quatre (4) ans avec un maximum de cinq (5) ans à partir de la dernière année du programme.

#### **d) Mobilisation :**

Les décaissements sont normalement effectués tous les six (6) mois. Cependant, ils sont conditionnés d'abord par le respect des critères de performance quantitatifs, qui sont des critères techniques d'évaluation. Pour mémoire, on peut citer :

- le plancher du solde primaire de base hors pétrole ;
- le plafond du refinancement intérieur net du Gouvernement ;
- le plancher des recettes non pétrolières ;
- le plancher des dépenses sociales et de réduction de la pauvreté ;
- le plafond des décaissements sur prêts extérieur ;
- le plafond des nouvelles dettes extérieures concessionnelles.

Ces décaissements sont ensuite conditionnés par la mise en œuvre des mesures (48 dont 7 ont déjà été exécutées) contenues dans le mémorandum de politiques économique et financière.

Je vous informe par ailleurs, que l'accord conclu avec le F.M.I a ouvert la voie aux appuis budgétaires qui seront apportés, comme nous l'avons dit précédemment, par d'autres partenaires multilatéraux et bilatéraux, à savoir :

- Banque Mondiale : 171 milliards de FCFA ;
- Banque Africaine de Développement : 262 milliards de FCFA ;
- France : 89 milliards de FCFA.

Ce sont, en hypothèse basse, plus de 780 milliards FCFA, d'appuis budgétaires pour les trois prochaines années.

### Question 3 :

***Dans le cadre des réformes macroéconomiques assorties à ce programme, quelles sont les actions urgentes que le Gouvernement a résolu de mener, dans la perspective de la prochaine revue prévue au mois de décembre prochain ?***

### Réponse :

La première revue semestrielle sera basée sur :

**Premièrement** : la restructuration de la dette avec les créanciers commerciaux et particulièrement les négociants en pétrole, compatible aux objectifs du programme.

**Deuxièmement** : le paiement avant le 31 décembre 2019 de tous les arriérés dus aux créanciers bilatéraux extérieurs (membres et non-membres du Club de Paris).

**Troisièmement** : la mise en œuvre de la quasi-totalité des quarante (47) mesures contenues dans le mémorandum de politiques économique et financière au 31 décembre 2019. Pour tout dire, il restera une seule mesure à réaliser au 31 mars 2020.

**Enfin quatrièmement** : le plan d'apurement de la dette intérieure.

#### **Question 4 :**

***Quelles sont les mesures qui sont liées à cette facilité élargie de crédit et quel en sera le coût social ?***

#### **Réponse :**

Avant de répondre directement à cette question, permettez-moi de vous rappeler que les pays en développement, à faible revenu, bénéficient de trois modes de facilité de financement concessionnel mis à leur disposition par le FMI.

Il s'agit de :

- la facilité de crédit de confirmation (FCC) ;
- la facilité de crédit rapide (FCR) ;
- la facilité élargie de crédit (FEC).

Le Congo, notre pays bénéficie de la FEC. La FEC soutient les programmes économiques des pays confrontés aux difficultés durables de balance de paiement qui cherchent à rétablir la stabilité et la viabilité macroéconomiques, tout en favorisant la croissance vigoureuse et durable et la réduction de la pauvreté.

La FEC sert de catalyseur, de levier, y compris pour la mobilisation de l'aide étrangère.

### **a. En ce qui concerne les mesures**

Pour bénéficier de cette facilité de prêt, le Congo doit satisfaire certaines conditionnalités en rapport avec :

**Premièrement** : le respect des conditions quantitatives, qui servent de référence pour le suivi de l'évolution des variables macroéconomiques tels que les agrégats monétaires, les réserves internationales, les soldes budgétaires et les emprunts extérieurs.

**Deuxièmement** : les repères structurels qui aident à suivre l'application des réformes macroéconomiques essentielles dont dépend la réalisation des objectifs du programme.

Les conditions quantitatives et les repères structurels sont contenus dans un document fondamental du programme désigné mémorandum de politiques économique et financière.

Ce mémorandum met en évidence 48 mesures à exécuter par le Gouvernement entre mai 2019 et mars 2020. A ces 48 mesures, il faut ajouter onze (11) mesures relatives aux appuis budgétaires de la Banque Africaine de Développement (BAD) et huit (8) relatives aux appuis budgétaires de la Banque Mondiale.

Il s'agit des mesures essentiellement techniques. A titre d'exemple, on peut citer :

- la transmission au Parlement des rapports spécifiques ;
- la publication sur le site web officiel du Gouvernement d'un certain nombre d'informations liées à la gouvernance économique, sociale et judiciaire ;
- l'adoption des nouvelles lois ou des textes d'application des lois déjà votées.

*(référence au tableau "suivi des mesures à exécuter contenues dans le mémorandum de politiques économique et financière 2019 – 2022 pour en lire certaines).*

#### **b. En ce qui concerne le coût social**

Il convient de noter que la philosophie du FMI, quand il s'agit d'appuyer les programmes des pays en situation de déficits budgétaire et financier, a évolué. En effet, le secteur social n'est plus considéré comme secteur d'ajustement prioritaire comme jadis.

Dans le cas du Congo, la facilité élargie de crédit (FEC) ne conduira pas à des coupes sombres dans le domaine social :

**Premièrement** : il n'y aura pas de réduction de la masse salariale. Ceci peut se vérifier dans le cadrage macroéconomique à moyen terme.

**Deuxièmement** : il y aura augmentation des dépenses dans les secteurs sociaux, notamment :

- **la santé de base et la lutte contre les maladies** : acquisition et gestion des médicaments essentiels, campagne d'éducation et vulgarisation contre le VIH/SIDA, bilan biologique et réactifs, programmes de lutte contre les maladies (paludisme, tuberculose...), y compris les maladies non transmissibles telles que la trypanosomiase et l'onchocercose, programme élargi de vaccination, santé de la femme et de l'adolescente, etc. ;
- **l'éducation de base** : construction et réfection des bâtiments scolaires, programme d'acquisition des manuels scolaires et du matériel didactique, programme des cantines scolaires ;
- **la protection sociale** : actions caritatives et aides sociales, insertion et réinsertion sociale et économique des handicapés et des minorités, prise en charge des personnes vulnérables, type LISUNGI, formation aux petits métiers au profit des jeunes en général, des jeunes désœuvrés en particulier, mise en œuvre de l'assurance-maladie universelle ;
- **la promotion de la femme** : question du genre, auto-emploi et formation aux petits métiers à travers les activités génératrices de revenus au profit des femmes et des jeunes filles mères.



### **Question 5 :**

***Enfin, en vue d'une stricte observance de l'article 58 alinéa 2, de la loi organique n°36-2017 du 3 octobre 2017 relative aux lois de finances, qui stipule qu'un projet de loi de finances rectificative est déposé au Parlement par le Gouvernement si : « les recettes constatées en cours d'année sont largement inférieures ou supérieures aux prévisions initiales », un collectif budgétaire est-il prévu d'ici là ?***

### **Réponse :**

Du point de vue budgétaire, il n'y a pas eu de grand décalage dans les réalisations observées actuellement, qui pourrait justifier un collectif budgétaire, conformément à l'article 58 alinéa 2, de la loi organique n°36-2017 du 3 octobre 2017 relative aux lois de finances.

Comme vous le savez, le budget exercice 2019, a été voté avec un besoin de financement de 520 milliards de FCFA.

Si par bonheur, on venait à mobiliser des recettes budgétaires assez consistantes dans l'année, elles viendraient systématiquement combler partiellement ou totalement ce besoin de financement de 520 milliards de FCFA.

Dans ce cas de figure, un collectif budgétaire n'aurait pas sa raison d'être.

**Honorable Président de l'Assemblée Nationale ;**

**Honorables membres du bureau de l'Assemblée Nationale ;**

**Honorables députés ;**

Telle est l'économie des réponses du Gouvernement aux pertinentes questions que l'honorable Venance MOGNA a bien voulu porter en votre nom et au nom de la Représentation Nationale.

**Je vous remercie.**